Bretagne porte de Loire Communauté
Le Steriad – 2 allée de l'Ille - BAIN DE BRETAGNE - 35470

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 035-200070662-20260310-2026837B-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

OBJET :
Reprise anticipée des résultats 2025

N° 2026-37

DATE DE CONVOCATION :
le 25/02/2026

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS

En exercice	**46**
Présents	**31**
Votants	**34**

L'an deux mille vingt-six

Le 10 mars, à 19 heures 00

Les Membres du Conseil de Communauté, légalement convoqués, se sont réunis à Poligné, sous la présidence de M. MINIER.

. les conseillers communautaires
MM. ALLAIN, AUBRY, BERTIN, BERTON, BOURASSEAU, BRIZARD, BRULLE, DREAN, EON, GAUDICHON, GENDROT, GOHIER, HAMON, JANVIER, JARRET, JUGAN, LASSALLE, LE GUEHENNEC, LECLERC, LESUR, LOUAPRE, MACE, MARTIN, MELLET, MERAULT (arrivée à partir de la délibération n°2026_32), MORICEAU, RINFRAY, ROGER, ROUX (arrivée à partir de la délibération n°2026_32), ROUXEL, SOLLIER.

. pouvoirs

LE GALL LE BLEIZ Maud	à	JUGAN David
RIFFAULT Katia	à	GAUDICHON Jean-Michel
VACHEROT Romain	à	ROUX Laurence (à partir de la délibération n°2026_32)

. excusée
CHASSAT Valérie

formant la majorité des membres en exercice

Mme DRÉAN a été désignée Secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L. 1612-12 et L5211-1 ;

Vu l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 modifié par la loi du 29 décembre 2023 ;

Vu l'article 205 de la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°35-2024-10-22-00002 du 22 octobre 2024 portant modification des statuts de Bretagne Porte de Loire Communauté ;

Vu la délibération 2021_5_14 du 25 mai 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction générale des Finances Publiques (DGFIP) ;

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 035-200070662-20260310-2026837B-DE

Considérant que la panne du logiciel de gestion comptable de la DGFIP survenue en février 2026 n'a pas permis la transmission dématérialisée des comptes financiers uniques dans les temps impartis ;

Considérant que les comptes financiers uniques seront soumis au vote du Conseil communautaire avant le 30 juin 2026 ;

Considérant que le budget primitif peut être adopté avec reprise anticipée des résultats lorsque le compte financier unique n'a pas encore été voté ;

Considérant que les résultats peuvent être estimés à l'issue de la journée complémentaire (jusqu'au 21 janvier) préalablement à l'adoption du compte financier unique, dont la date limite de vote est fixée au 30 juin ;

Considérant que la reprise anticipée des résultats doit être justifiée :

- par une fiche de calcul du résultat prévisionnel, établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public (ci-annexée) ;
- par la balance et le tableau des résultats d'exécution du budget ;
- par l'état des restes à réaliser (ci-annexé) ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité (le président étant sorti) :

APPROUVE la reprise anticipée des crédits à affecter au budget primitif 2026 tel que présentée ci-après :

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 035-200070662-20260310-2026837B-DE

Bretagne porte de Loire Communauté
Le Steriad – 2 allée de l'Ille - BAIN DE BRETAGNE - 35470

NOM DU BUDGET	REPORT SUR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		PREVISION D AFFECTATION A LA SECTION D INVESTISSEMENT	REPORT SUR LA SECTION D INVESTISSEMENT	
	DEPENSES 002	RECETTES 002	RECETTES 1068	DEPENSES 001	RECETTES 001
BUDGET PRINCIPAL ET ANNEXES (sans autonomie financière)					
PRINCIPAL		1 500 000,00 €	1 634 680,12 €		5 047 370,23 €
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE		10 399,59 €			197 918,29 €
DECHETS MENAGERS		18 356,71 €			
CHANTIER INSERTION	150 454,38 €				1,89 €
ACTIONS TOURISTIQUES		14 000,00 €	27 618,14 €		85 603,83 €
CENTRE AQUATIQUE		34 308,46 €		841 745,02 €	
BUDGET DE ZONES					
NOM DU BUDGET	**REPORT SUR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT SUR LE BUDGET FUSIONNE 711**			**REPORT SUR LA SECTION D INVESTISSEMENT SUR LE BUDGET FUSIONNE 711**	
	DEPENSES 002	**RECETTES 002**		**DEPENSES 001**	**RECETTES 001**
ZAI ERCE EN LAMEE		32 137,50 €		126 893,61 €	
ZAI PANCE		0,44 €		16 061,25 €	
ZAI SAULNIERES		126 893,51 €		222 219,24 €	
ZAI TRESBOEUF		15 742,30 €		183 770,10 €	
ZONES D A CTIVITES COMMUNAUTAIRES (ex ZAI PAYS DE GRAND FOUGERAY)		745 064,50 €		1 994 609,86 €	
ZA LIZARDAIS	116 471,57 €			166 422,48 €	
ZA STE ANNE SUR VILAINE	80 584,22 €			122 092,00 €	
us-total des reports sur le budget 711	***197 055,79 €***	***919 838,25 €***		***2 832 068,54 €***	
NOM DU BUDGET	**REPORT SUR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**		**AFFECTATION A LA SECTION D INVESTISSEMENT**	**REPORT SUR LA SECTION D INVESTISSEMENT**	
	DEPENSES 002	**RECETTES 002**	**RECETTES 1068**	**DEPENSES 001**	**RECETTES 001**
BUDGET ASSAINISSEMENT (avec autonomie financière)					
ASSAINISSEMENT		2 017 394,82 €	- €		3 440 064,28 €

VINCENT MINIER PRÉSIDENT
BRETAGNE PORTE DE LOIRE COMMUNAUTE
LE STERIAD - PA CHATEAU GAILLARD
2,Allée de L'Ille
35470 BAIN DE BRETAGNE

Pour extrait conforme, Le Président,
Vincent MINIER